

Conditions générales d'utilisation Photothèque du MAD

Règles générales

- **Toute utilisation à des fins de reproduction ou de représentation des documents photographiques est subordonnée à l'accord de la photothèque et soumise aux règles suivantes :**
 1. **Demande écrite précisant l'usage prévu, le mode de diffusion et les territoires concernés.**
 2. **Règlement d'une redevance d'exploitation, payable d'avance, sur devis.**
 3. **Identification de chaque photographie utilisée, toute omission des éléments listés ci-dessous entraînant des pénalités :**
 - titre de l'œuvre et de son auteur (notice communiquée lors de l'envoi de la photographie)
 - lieu de conservation : Paris, musée des Arts décoratifs
Paris, musée des Arts décoratifs – collection UFAC
Paris, musée Nissim de Camondo
Paris, bibliothèque du MAD
 - du crédit photographique : © MAD, Paris / nom du photographe (s'il est précisé) sauf indications contraires
 - Les éléments de légende évoluant au gré de la recherche scientifique, nous vous engageons à faire confirmer les mentions obligatoires avant publication.
 4. **Autorisation de l'auteur de l'œuvre représentée ou de ses ayants droits et règlement des droits d'auteur patrimoniaux à acquitter pour les artistes non tombés dans le domaine public.**
Renseignements auprès l'Adagp : 11, rue Berryer - 75008 Paris - Tel. +33 (0)1 45 61 03 87, www.adagp.fr
L'article L 123-1 du Code de la Propriété Intellectuelle pris en application de la directive européenne d'harmonisation n° 93/98/CEE du conseil du 29 octobre 1993, porte la durée des droits d'auteur à 70 ans post mortem.
L'autorisation de l'auteur ou de ses ayant droit, préalable à toute reproduction, est nécessaire et son absence est constitutive du délit de contrefaçon prévu aux articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.
La photothèque du MAD ne saurait être tenue pour responsable d'une utilisation qui n'aurait pas fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires, notamment le droit à l'image des personnes représentées.
Nous attirons votre attention sur le respect du droit moral inaliénable et imprescriptible de l'auteur de l'œuvre reproduite, en particulier en cas de recadrage, pastiches, couleurs...
- La photothèque est à la disposition des éditeurs et imprimeurs pour effectuer toutes les corrections chromatiques nécessaires d'après les œuvres ou documents originaux.
- **Toute utilisation des documents, à d'autres fins que celles prévues, est interdite sans notre accord, de même que la duplication ou la rétrocession du matériel photographique.** Chaque nouvelle utilisation donnera lieu à la facturation d'une nouvelle redevance. Les contrevenants éventuels seront tenus pour responsable de l'utilisation qui pourrait en être faite et auront à payer une taxe en conséquence.
- **La redevance d'utilisation de chaque photographie est indépendante des droits d'auteurs, qui doivent être également acquittés pour toute nouvelle utilisation.**
- **Envoi d'un justificatif de parution. À défaut le contrevenant s'expose au paiement d'une pénalité équivalente au double de la redevance acquittée.**

Cas particuliers

- **Commande photographique liée à une demande de prêt d'œuvres pour une exposition**
Le devis sera établi après acceptation de la demande de prêt par le MAD et acceptation par l'emprunteur des devis de restauration éventuels. Les frais techniques engagés avant la réponse définitive de la demande de prêt des œuvres ne seront pas remboursés en cas de refus de prêt.
- **Commande pour un usage sur internet :**
L'autorisation d'utilisation sur internet comprend les engagements suivants de votre part :
 - reproduction au format jpeg, 72 dpi, 800x600 en 16 millions de couleurs, définition n'autorisant qu'une consultation écran
 - mise en place d'un lien vers notre site www.madparis.fr
 - envoi de l'adresse du site et de la page d'accueil à titre justificatif
- **Commande liée aux contrats d'expositions itinérantes établis par le service exposition**
Conditions particulières fournies avec le contrat.